PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-FABIEN-DE-PANET

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES donné par la soussignée, Annick Grégoire-Bégin, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet pour l'année 2023 a été adopté à la séance régulière du 7 novembre 2022.

Calendrier des rencontres 2023

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Laurent Laverdière et résolu unanimement des conseillers présents :

Que le calendrier ci-après modifié soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront le **lundi *(ou mardi selon le cas)*** et qui débuteront à 19h30 à la salle du conseil au 195, Rue Bilodeau

16 janvier	6 février
06 mars	03 avril
1er mai	05 juin
03 juillet	07 août
Mardi 05 septembre	02 octobre
06 novembre	04 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directrice-général et greffière-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

DONNÉ à St-Fabien-de-Panet, ce 9ième jour de décembre 2022.

Annick Grégoire-Bégin
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Annick Grégoire-Bégin, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de St-Fabien-de-Panet certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 9h00 et 12h00de l'avant-midi, le 9ième jour de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9ième jour de décembre 2022.

_____
Annick Grégoire-Bégin, Directrice-générale et greffière-trésorière